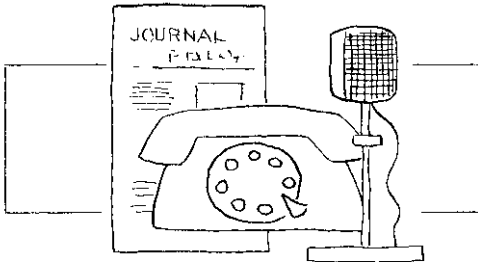


enseignement

COURS DE LANGUES

Cours 1971-1972

Toutes les personnes qui se sont inscrites aux cours de langues recevront une confirmation de leur inscription pendant la semaine du 27 au 1er octobre 1971



cern information

X-RAY EXAMINATIONS

The Medical Service is proposing a new series of chest X-Ray examinations for CERN personnel from the 29 September to 12 October, 1971.

It is unnecessary to insist on the usefulness of such systematic examinations, which allow early detection of pulmonary tuberculosis and other chest conditions, notably cardiac or bronchial.

We hope you will come to the mobile Radiography Unit at the exact date and time which will shortly be communicated to you.

All persons who have had a chest X-Ray at CERN during the last 6 months will not be contacted.

Those who will be absent during this period are kindly requested to contact the Medical Service (Tel. 3186) if they wish to undergo the examination.

NOTICE TO HOLDERS OF 'CARTES DE LEGITIMATION'

We would like to remind you that a new series of 'Cartes de Légitimation' have been issued in the beginning of this year to replace all the cards held by members of the personnel and their families,

If you have not yet obtained a new card, please forward **4** passport photographs, with your name and division on the back, to the Personnel Records Office, Personnel Division. If you require cards for members of your family, you should provide **3** passport photographs of the persons concerned, noting their names on the back together with your name and division.

Photographs from an automatic machine are accepted. An automatic machine has been installed in the basement of Building 500, adjacent to the Record Club cupboards. When you receive your new card, you should return the old one to the Personnel Records Office.

There is no change in the arrangements for 'CERN Attestation' cards : their period of validity is extended, on expiration, as necessary.

AVIS AUX "TITULAIRES" ET "BOURSIERS & VISITEURS"

Il est rappelé aux membres du personnel que, conformément à l'Article T IV 1.09 du Règlement du Personnel (Titulaires) et à l'Article B+V IV 1.07 du Règlement du Personnel (Boursiers et Visiteurs), ils sont priés d'avertir le Directeur général

- a) de tout changement survenu dans leur statut familial ;
- et b) du montant de toute allocation à caractère familial qu'ils reçoivent, pour eux-mêmes ou leur épouse, d'une autre source que celle du CERN ; ce montant est à déduire des allocations versées par l'Organisation.

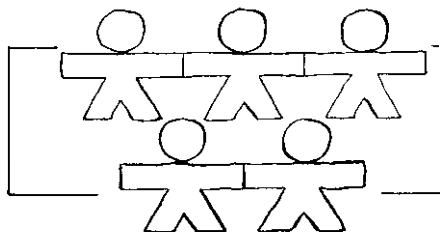
RESTAURANT No. 1 -

COMMUNIQUÉ IMPORTANT

Du 20 au 24- septembre 1971, semaine de la Conférence Internationale sur les Accélérateurs de Haute Energie, le Service Restaurant débutera dès 11h.30. De plus, seront à votre disposition :

- 1 Buffet de Sandwiches dans la cafétéria;
- 1 Snack Bar avec restauration chaude au Bar.

(Service classique aux trois chaînes du Restaurant).



association du personnel

SUPPRESSION DE POSTES

^

Un certain nombre de membres du personnel ont été informés ou risquent d'être avisés, oralement ou par écrit, d'une éventuelle suppression de leur poste. Afin d'envisager et d'entreprendre les actions nécessaires pour résoudre ces problèmes, nous demandons à ces personnes de se faire connaître, sans retard, au Secrétariat de l'Association.

Some members of the personnel have been or are likely to be informed, by word of mouth or by letter, that their post may be suppressed. In order to enable us to decide what action to take to deal with these problems, these people are requested to contact the Staff Association Secretariat without delay.

STAFF RULES AND REGULATIONS

The Study Group on the Staff Rules and Regulations is at present reviewing articles which the Staff Association would like to see improved or changed. Suggestions from all members of the personnel will be considered. Now is the time to make your recommendations. Please send your written comments to the Association Secretariat.

STATUT ET REGLEMENTS

Le Comité d'Etude des Statut et Règlements procède actuellement à la révision d'articles que l'Association du Personnel aimerait améliorer ou changer. Les suggestions de chaque membre du personnel dans ce domaine seront examinées. C'est le moment de donner votre avis. Prière d'envoyer vos notes écrites au Secrétariat de l'Association.

CHALET UNION DES FONCTIONNAIRES INTERNATIONAUX A PLANACHAUX VD

La date d'ouverture de la saison d'hiver du Chalet de Planachaux est fixée au 19 décembre 1971. Afin de permettre à plus de fonctionnaires de se rendre au Chalet, la durée des séjours est limitée à une semaine seulement pendant la période de Noël et Nouvel-An. Une seconde semaine pourra être accordée, selon les disponibilités, dès le 1er novembre 71. Date de séjours : du dimanche 19 décembre au dimanche 26 décembre 1971
du dimanche 26 décembre au dimanche 2 janvier 1972
du dimanche 2 janvier au dimanche 9 janvier 1972

Ensuite les réservations se font du samedi à l'autre samedi.

IL EST RAPPELE QUE LE CHALET RESTE OUVERT JUSQU'AU 31 OCTOBRE 1971.
FERMETURE DU 1er NOVEMBRE AU 19 DECEMBRE 1971.

Date de dépôt des réservations : à partir du 15 septembre 1971, il est possible de téléphoner au Secrétariat : 34.60.11, poste 2574 (de 9h30 à 11h30).

Condi t ions générales : pour obtenir une réservation, vous devez :

- a) être membre cotisant de votre Association du Personnel (pour les retraités avoir le certificat de la Caisse de Pension),
- b) prendre un numéro d'ordre pour la réservation, exclusivement par téléphone auprès du Secrétariat du Chalet (numéro indiqué plus haut),
- c) en même temps, remplir le formulaire distribué par votre Association du Personnel, qui doit être envoyé par la poste et atteindre le Secrétariat dans les trois jours de la réservation téléphonique, faute de quoi cette dernière n'est plus valable,
- d) en même temps aussi, verser le montant du cout du séjour au CCP No 12-8533 CHALET DE PLANACHAUX DES FONCTIONNAIRES INTERNATIONAUX.